

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33  
Mél : [sntscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntscgt@vjf.cnrs.fr) – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392- Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ  
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestriel

## Edito

### *Austérité: le SNTRS-CGT appelle à la résistance*

La politique d'austérité, menée par le gouvernement de François Hollande, affecte fortement les salariés et les familles.

Le gouvernement accompagne la casse du potentiel industriel : raffinerie Pétroplus, hauts fourneaux de Florange, usine PSA à Aulnay,... Au nom de la compétitivité il institutionnalise l'Accord National Interprofessionnel (ANI) passé entre le patronat et une partie des syndicats emmenés par la CFDT. Cette loi va permettre au patronat de licencier plus facilement, de baisser les salaires et d'imposer plus de mobilité sous prétexte de préserver des activités économiques. Par ailleurs, les allocations familiales et les retraites seront vraisemblablement « réformées » avant la fin de l'année. La dégradation de la situation des agents de l'Etat est elle aussi éloquente : baisse du pouvoir d'achat depuis de

nombreuses années (la valeur du point d'indice est notamment figée depuis 2010), diminution du nombre de postes à l'exception de l'Education Nationale, pérennisation de l'emploi précaire, carrières au ralenti,... Cela n'empêche pas le patronat et l'UMP de réclamer encore plus de restrictions pour le secteur public. Les difficultés de la vie quotidienne se conjuguent avec une dramatique montée de la souffrance au travail liée à la compétition généralisée, y compris avec les collègues proches dans les services et les laboratoires. Ce stress est renforcé dans les laboratoires par la pression de la recherche des financements nécessaires pour travailler et rémunérer les contractuels. La course aux contrats et la rédaction de rapports occupent une grande partie du temps des chercheurs et ingénieurs. Les perspectives pour 2014 ne sont pas plus

— OÙ TROUVER DES SOUS ?

APRÈS L'IMMOBILIER, LE LOUVRE, LE FOOT...  
TU CROIS QUE LES QATARIS POURRAIENT  
RACHETER LES LABOS ?!



réjouissantes. Dans la Fonction Publique, le pouvoir d'achat est à nouveau annoncé en baisse en raison notamment de la non revalorisation du point d'indice et de l'augmentation prévue de la TVA. Au CNRS, après la suppression de 2007 à 2013 de 1024 emplois de titulaires (IT et chercheurs), de nouvelles suppressions de postes sont prévues pour 2014 et 2015, ce qui est à relier à l'application très restrictive de la loi Sauvadet pour les contractuels : exclusion des corps A+ (niveau doctorat) des recrutements réservés qui seront ouverts seulement pour 1/3 des autres éligibles. La baisse des postes de titulaires implique une nouvelle diminution des concours internes et des promotions au choix. L'emploi de titulaire commence à être affecté à l'Inserm : les postes de chercheurs ont diminué de 2% entre 2009 et 2012 alors que l'emploi précaire y reste extrêmement élevé.

Pourtant l'argent ne manque pas pour les actionnaires du CAC 40. Selon le journal Les Echos, les experts estiment que ces actionnaires vont toucher 37 milliards d'euros de dividendes au lieu de 36 milliards l'année précédente.

Les cadeaux fiscaux au patronat sont en augmentation, notamment sous la forme de crédit d'impôts. 20 milliards de crédits d'impôt ont été attribués récemment aux entreprises au nom de la compétitivité. Dans le budget recherche 2013, le Crédit Impôt Recherche (CIR)

augmente encore (5 milliards, soit près de 2 fois le budget du CNRS). Pourtant le CIR n'entraîne pas les grandes entreprises, qui en sont les principales bénéficiaires, à accroître leur effort de recherche. Globalement, elles ont tendance à externaliser leurs recherches et à supprimer des emplois de R&D, en faisant prendre en charge par des Start-ups et des équipes académiques les recherches appliquées qui les intéressent (Les Echos).

Le projet de loi Fioraso sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche est inacceptable. D'abord, le gouvernement refuse un volet de programmation pour répondre aux besoins d'emplois et de crédits, car, c'est la réduction de l'effort de recherche qu'il prévoit. Ensuite, le projet de loi Fioraso aggrave encore les réformes de Sarkozy,

**Le SNTRS-CGT appelle les personnels de la Recherche à ne pas se résigner et à refuser de subir cette austérité. Exigeons des postes pour titulariser les contractuels et développer la recherche dont le pays a besoin. Exigeons des salaires et des carrières qui permettent de vivre normalement et reconnaitent les qualifications. Continuons à nous mobiliser contre le projet de loi Fioraso.**

**Michel Pierre**

#### **Edito**

Austérité: le SNTRS-CGT appelle à la résistance 1-2

Au coeur du projet de loi ESR : le transfert économique 3-4

#### **INSERM**

Elections au Conseil d'Administration INSERM 2013 :  
Forte progression du SNTRS CGT ! 4-5

Crise de l'emploi ITA au CNRS 6-7

La souffrance du personnel dans les laboratoires et les services 8

Introduction à la Conférence Nationale Chercheurs 9-10  
Réflexions pour une plateforme revendicative chercheurs 11-12

Fermeture des bases de données Francis : un outil du service public concurrencé par *Google scholar* ? 12

Un nouvel éclairage sur la question de l'Open Access 13-15

#### **Tribune libre :**

Question(s) de démocratie 16-17  
Et si on en finissait avec le syndicalisme morcelé ? 17

#### **Retraités**

Conférence nationale des retraités du SNTRS 2013 18-19  
Continuité syndicale 20

## *Au coeur du projet de loi ESR : le transfert économique*

Il est assez difficile de repérer une logique par une lecture rapide du projet de loi Fioraso sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche. La première impression, c'est qu'on a affaire à une succession d'arbitrages sans lien entre eux : maintien de la loi LRU (autonomie des universités avec gestion locale des personnels,...) et du Pacte de la Recherche (ANR, AERES,...), gouvernance des universités (rôle du Président, Conseil Académique), amorce de régionalisation (communauté d'universités et d'Établissements,...) Les organismes sont peu visibles dans ce projet. Leur place ne change pas car ils ne récupèrent aucune des prérogatives et des moyens perdus lors de la réforme Sarkozy/Pécresse. Les statuts des personnels ne semblent pas impactés.

Pourtant, il me semble qu'il y a un fil conducteur fort. C'est une réforme qui vise à accentuer la mise en œuvre de l'orientation centrale de la loi LRU et du Pacte de la Recherche, orientation qui est souvent restée masquée derrière les conséquences secondaires qu'elle entraînait : compétition entre les universités, inégalité entre les étudiants et les personnels, bureaucratisation de l'évaluation avec des critères scientifiques passés au second plan, financement par une agence gouvernementale, l'ANR qui pilote la recherche de manière opaque. En fait, l'objectif global est de soumettre la recherche à une finalité économique pour laquelle le patronat est bien sûr vivement intéressé.

La loi Fioraso s'efforce de pousser cette orientation plus loin. La loi LRU et le Pacte se limitaient à l'introduction d'une mission de

valorisation pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et leurs personnels. La loi Fioraso (qu'on pourrait appeler LRU2) impose une nouvelle mission, le transfert économique. Cette nouvelle mission est énoncée à plusieurs reprises dans le projet de loi sans que les conséquences sautent aux yeux. **Pourtant, inscrire le transfert économique dans la loi, c'est imposer aux établissements et aux personnels de prendre en charge la commercialisation des nouveaux produits et procédés qui viennent de la recherche, voire de participer à la création d'entreprises pour les mettre sur le marché. Jusqu'à présent c'était une possibilité, maintenant ce sera une mission avec les mesures d'accompagnement que cela suppose.** Il faut bien mesurer que la compétitivité obsède le gouvernement Ayrault-Hollande (ANI, 20 milliards de crédits d'impôts,...).

Pour pousser au transfert économique, pas question bien sûr de supprimer l'ANR et de restituer la maîtrise du financement aux organismes. Avec leurs instances scientifiques représentatives, le gouvernement craint que la mission de transfert ne soit pas prioritaire dans les faits pour les EPST. Pour la même raison, le gouvernement ne veut pas rendre aux organismes et à leurs instances la maîtrise de l'évaluation. Les EPST doivent rester des agences de moyens pour soutenir les projets décidés ailleurs, par les régions (avec la participation des universités) et le ministère. Quant à l'autonomie des universités et la compétition qu'elle génère, c'est un mécanisme fondamental pour qu'elles se tournent vers les entreprises et les régions et qu'elles augmentent les frais d'inscription,

sans que le gouvernement en porte la responsabilité directe. Les universités sont contraintes de rechercher ailleurs des moyens nouveaux que l'État ne leur fournit qu'insuffisamment. Le goût du pouvoir des présidents a bien servi pour faire passer cette autonomie.

La régionalisation de l'ESR est un outil important pour la réalisation de la mission de transfert économique. Les régions, les départements, les grandes villes, quelle que soit leur couleur politique, comptent sur la recherche pour leur développement économique, y compris à court terme. On pourrait compiler un énorme livre avec leurs déclarations dans ce sens. De plus, renforcer le pouvoir régional, celui des notables des régions (on pourrait dire des « grands féodaux » comme le reconnaissent des hommes politiques dans les couloirs), est un objectif du gouvernement et du parti majoritaire pour favoriser les entreprises.

Et les statuts des personnels, me direz-vous ? Ils ne semblent pas être visés par la loi. Détrompez-vous, beaucoup de conséquences des principes énoncés par la loi ESR seront déclinés dans plus de 20 décrets d'applications. La réforme des statuts particuliers des personnels de l'enseignement supérieur et aussi des personnels des EPST, notamment du CNRS et de l'Inserm, est prévue. La concertation ministère/syndicats sur les statuts des personnels a été annoncée le 23 avril 2013 au Comité Technique du ministère de l'ESR (CTMESR). Elle devrait avoir lieu cet automne. Le ministère nous a annoncé qu'il faudrait commencer par toiletter le dispositif d'évaluation. On peut légitimement penser qu'il veut faire reconnaître d'abord dans l'évaluation la nouvelle mission de

transfert (non seulement changer le nom de l'agence d'évaluation, qui sera de toute façon fixée par la loi !). A partir de là, la boîte de Pandore est ouverte. Le toilettage pour les personnels des EPST s'étendra-t-il à une meilleure reconnaissance de la mission d'enseignement ? La reconnaissance des missions d'enseignement et de transfert se traduira-t-elle par des mesures ciblées concernant les carrières et les primes ?

On le voit l'inscription d'une mission de transfert dans la loi va être lourde de conséquences. **Il faut se mobiliser pour la journée d'action du 22 mai et rester très vigilants dans les mois à venir.**

L'interview de Geneviève Fioraso dans les Echos fin avril, traduit bien ce « tout pour la compétitivité dans la recherche » au détriment de la recherche fondamentale et de la liberté de recherche. La ministre

commence par clamer qu'il faut « laisser travailler en paix la recherche fondamentale » mais enchaîne immédiatement sur la nécessité pour les laboratoires de faire de la valorisation et du transfert économique ! La ministre n'est pas à une contradiction près. Elle a déjà fait ce genre de déclaration contradictoire, notamment à propos de l'emploi précaire.

Michel PIERRE

### **Les bonnes phrases de Madame Fioraso dans *Les Echos* du 18 avril 2013**

« Nous devons améliorer et rendre plus efficace le transfert de technologies. D'où notre idée de mesurer l'impact économique de la recherche. »

« Ensuite, on veut regrouper les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche sur une trentaine de sites au lieu d'avoir 160 contrats, et intégrer l'impact économique des recherches et du transfert de technologies sur les territoires, dans les critères de dotation. »

« On a donc inscrit le transfert dans les missions de service public des chercheurs »

« Mais il ne faut surtout pas oublier les sciences humaines et sociales, sinon on oublie le marché. Ce sont quand même les chercheurs de ces disciplines qui savent le mieux décrypter les usages et ont les outils nécessaires. Vous pouvez avoir le meilleur objet technologique du monde, s'il ne correspond pas à une demande du marché, il ne trouvera aucun débouché. »

## ***Elections au Conseil d'Administration INSERM 2013 : Forte progression du SNTRS CGT !***

Le dépouillement des élections au Conseil d'Administration (CA) de l'INSERM a eu lieu le mercredi 23 janvier 2013. La participation (39,4%) a légèrement augmenté entre 2008 et 2013 (+1,3%), ce qui constitue une inversion de la tendance à la baisse régulière de la participation depuis plusieurs années. A noter aussi une baisse des inscrits de 193 agents, ce qui traduit la diminution du nombre de personnels titulaires INSERM malgré les discours des divers gouvernements sur le maintien des effectifs de la recherche publique !

**Le SNTRS CGT progresse de 5,2% (30,9%) sur l'ensemble des 2 collèges Chercheurs et ITA** et rejoint ainsi le niveau du SGEN CFDT (31%, -2%), celui-ci étant devant le SNTRS CGT pour une voix ! Le SNCS FSU perd 2% (17,6%). Le SNIRS CGC progresse légèrement (+0,9%) à 15%. La CFTC perd 2,1% (5,4%). Malgré ces évolutions des votes exprimés, et en raison du mode électoral en deux collèges séparés chercheurs et ITA, la répartition des sièges au CA INSERM ne change pas ! Ainsi le SNTRS CGT n'obtient qu'un seul siège ITA (Jean KISTER) avec 31% des voix alors que le SNIRS obtient 2 élus avec 15% des voix ! Le SGEN obtient 2 sièges, le SNCS un siège.

CA Chercheurs + ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS	CFTC
2008	25,7	33,0	14,1	19,7	7,5
2013	30,9	31,0	15,0	17,6	5,4
	+5,2	-2	+0,9	-2	-2,1

Dans le **collège ITA**, la participation a augmenté de 1,6% à 40,1%. **Le SNTRS CGT progresse fortement de 8,9% avec 44,9%** (1 élu) confirmant ainsi les résultats de la CGT aux élections en CAP de 2010 et celle au Conseil Scientifique de 2012. Le SNTRS CGT est donc bien largement le premier syndicat chez les ITA. Le SGEN perd 5% avec 31,1% (1 élu). Le SNIRS est stable (-0,2%) avec 14,6% lui permettant de maintenir son siège chez les ITA. La CFTC continue sa perte d'influence avec une baisse de 3,7% avec 9,4%.

CA ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC
2008	36,0 (1 élu)	36,0 (1 élu)	14,9 (1 élu)	13,1
2013	44,9 (1 élu)	31,1 (1 élu)	14,6 (1 élu)	9,4
	+8,9	-5,0	-0,2	-3,7

Dans le **collège Chercheurs**, la participation a moins augmenté (+0,9%) à 38,4%. **Le SNTRS CGT maintien son influence avec 11,9% (+0,1%)**, mais sans élu. Le SNCS FSU enregistre une baisse sensible de 4,5% avec 41,6% (1 élu). Le SGEN progresse de 1,9% avec 30,9% (1 élu). Le SNIRS augmente de 2,5% avec 15,6% (1 élu).

CA Chercheurs	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS
2008	11,8	29,0 (1 élu)	13,1 (1 élu)	46,1 (1 élu)
2013	11,9	30,9 (1 élu)	15,6 (1 élu)	41,6 (1 élu)
	+0,1	+1,9	+2,5	-4,5

Avec cette forte progression, **le SNTRS CGT a une grande responsabilité pour écouter les revendications des personnels de l'INSERM et les porter haut et fort au Conseil d'Administration !**

Le SNTRS CGT appelle les personnels de l'INSERM à le rejoindre afin de mieux se défendre et défendre notre organisme de recherche !

## *Crise de l'emploi ITA au CNRS*

### **Des possibilités de concours internes en chute libre en 2013 !**

La politique gouvernementale d'austérité se fait clairement sentir, le cas des concours internes en est un exemple concret. L'administration du CNRS ouvre 109 concours internes (CI) non affectés pour 2013. En 2012, le nombre de CI non affectés était de 152 : nous observons une baisse de 28% en un an. Si l'on se réfère aux possibilités offertes en 2010, la baisse atteint 62% !

La chute du nombre de CI en 2013 est due à la baisse des concours externes (CE) : 186 prévus pour 2013 contre 312 en 2012 (voir tableaux ci-dessous).

Mais pourquoi les postes aux concours externes baissent-ils ?

1- Le nombre de CE est calculé à partir du nombre de départs en retraite des agents. Or les départs en retraite s'essoufflent (55 départs de moins entre 2012 et 2013) ainsi le nombre de CE se trouve de fait impacté. Nous sommes en train d'expérimenter les premiers effets de la réforme des retraites contre laquelle nous nous sommes battus en 2009 : les départs à la retraite vont de plus en plus être retardés, puisqu'il faut une période d'activité plus longue pour obtenir une retraite à peu près convenable. Le délégué général aux ressources du CNRS communique régulièrement sur le remplacement « de tous les départs à la retraite » mais il s'agit d'annonce en trompe l'œil quand on sait d'une part que tous les autres types de départ de l'établissement ne sont pas remplacés, d'autre part que les départs à la retraite s'essoufflent.

2- Le nombre de CE se voit amputé du nombre d'examens professionnels réservés, mais aussi des CDIisations au titre de la loi Sauvadet. Le calcul des CI est tributaire du nombre de CE, d'où ce chiffre très bas de 112 concours internes (affectés et non affectés) ouverts cette année. En réalité, nous subissons de plein fouet la politique d'austérité qui, impulsée par le gouvernement précédent, a été maintenue par le gouvernement actuel. Les CDIisations et les titularisations dans le cadre de la loi Sauvadet sont faites sur les postes réservés aux concours externes. Cela ne coûtera pas un centime de plus au budget de l'État. Le ministère n'a fait aucune concession budgétaire pour résorber la précarité. Pire : le déplacement de la masse salariale de l'ANR (agence nationale de la recherche) vers les budgets propres des établissements (opération financière peu coûteuse) n'a jamais été envisagé, malgré nos revendications constantes.

### **Des changements d'organisation des concours internes:**

L'organisation des concours est modifiée suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté du 21 février 2013 modifiant l'arrêté du 28 février 2002 traitant des concours internes dans la fonction publique. Le nombre de concours internes étant ridiculement bas, l'administration a profité de la « possibilité » offerte par cet arrêté de regrouper plusieurs BAP (branches d'activité professionnelle) par concours, regroupant des « bouts » d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) pour arriver à des postes « entiers » à partager entre plusieurs BAP. Cette manipulation strictement comptable regroupe au sein des mêmes concours des BAP n'ayant rien à voir les unes avec les autres !

Exemple d'évolution du nombre de postes IE en BAP F ouverts en concours interne CNRS entre 2010 et 2013:  
2010 = 6 postes, 2011 = 5 postes, 2012 = 3 postes et enfin 2013 avec 2 postes à partager entre la BAP F et la BAP D!

**Les conséquences de ces regroupements sont lourdes : les concours internes reposent sur une évaluation professionnelle des candidats. La dimension professionnelle est essentielle. La fusion des concours des BAP différentes rendra plus difficile l'approche strictement professionnelle et favorisera le recours à des critères de plus en plus subjectifs. C'est dire le peu de cas que notre administration fait de la qualification de ses propres agents, le peu d'importance qu'elle attache à la spécificité et à la diversité de leurs métiers.**

Seul point positif dans ce paysage sombre, le dossier de sélection des concours internes ne comprend plus le rapport du Directeur d'unité (DU), sa validation du dossier est cependant nécessaire. Ainsi, les concours internes ne seront-ils plus orientés par l'avis du DU qui marquait cette épreuve d'une forme de « sélection au choix ». **Cette évolution renforce le caractère professionnel de cette évaluation.**

**Le SNTRS-CGT revendique une véritable évaluation professionnelle avec les moyens nécessaires à cette reconnaissance.**

Pour permettre aux agents de bénéficier de promotions, le SNTRS-CGT demande:

- des modifications statutaires concernant le mode de calcul du nombre de concours internes,
- l'utilisation maximale des possibilités dans le cadre réglementaire actuel,
- le respect des BAP pour les évaluations des agents lors des concours,
- l'affectation de la masse salariale aux recrutements des agents titulaires plutôt qu'aux recrutements de précaires via les programmes ANR.

L'austérité qui bloque les recrutements, lamine les promotions et gèle la valeur du point d'indice est inacceptable. Nous devons nous mobiliser pour obtenir une véritable reconnaissance de nos qualifications et une revalorisation de nos carrières.

#### Annexes:

#### Prévision de la campagne des concours internes non affectés en regard de la prévision des CE

	Prévision CE 2013 (*)	CIA 2013	Total	CINA 2013	Quota calculé des CI (CIA et CINA)	Rappel quota statutaire
IR	48	2	50	22	33,33%	33,33%
IE	57	1	58	27	32,94%	33,33%
AI	46		46	46	50%	50%
TCN	31		31	12	27,91%	50%
AJT	1		1	2		
Total	183	3	186	109		

(\*) : hors concours réservés, CI: concours internes, CIA: concours internes affectés, CINA: concours internes non affectés, CE: concours externes

#### Concours internes non affectés (CINA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IR	49	48	53	60	50	34	22
IE	53	57	65	75	63	40	27
AI	95	96	106	114	95	45	46
TCN	20	18	23	34	28	28	12
AJT	3	3	3	4	4	5	2
Total	220	222	250	287	240	152	109

## *La souffrance du personnel dans les laboratoires et les services*

Le pacte pour la recherche avec la mise en place de l'ANR et de l'AERES a profondément changé la nature du travail de recherche. L'évaluation a fait place à la notation avec toute une série d'indicateurs accompagnée d'une novlangue managériale. L'activité scientifique est mesurée en terme quantitatif sur le modèle de la productivité des entreprises privées dont la finalité est le profit. Comme dans les entreprises privées les effectifs de la recherche sont maintenant considérés comme des coûts qu'il faut comprimer et réduire. Chaque salarié est noté en fonction de sa productivité, c'est-à-dire de ce qu'il rapporte sur ce qu'il coûte. C'est ce qui s'appelle dans la novlangue « la performance ». Les indicateurs permettent à l'employeur de suivre la performance de chaque salarié. Comme dans le privé chaque service est organisé comme un centre de profit. Cette organisation met tout le monde en compétition (service, individus) pour dégager le maximum de productivité.

**« Pour gagner, ce ne sont pas les plus faibles qu'il faut aider, ce sont les meilleurs »** dit Bertrand Collomb, président du groupe Lafarge. Cette philosophie est celle de la société. Malheur à ceux qui n'arrivent pas à suivre, à ceux qui n'ont pas une mentalité de winner. L'Excellence est le modèle, le guide permettant de tirer l'organisation vers la performance maximale. L'Excellence se traduit en critères, indicateurs, items. Avec l'Excellence, l'évaluateur fait place à l'expert qui a l'apparence de la neutralité car il est extérieur à l'institution. Il en est ainsi de l'AERES comme de son successeur, le Haut conseil pour l'évaluation. La grille de lecture de l'AERES est celle fournie par l'ensemble des indicateurs conçus par le Ministère et dont le bien-fondé n'a été discuté par personne.

Le mimétisme avec le monde de l'entreprise privée est tel, que les Directeurs d'unité sont maintenant des managers. Leur travail évolue de plus en plus vers la gestion de personnels au détriment de l'activité scientifique.

Le monde de l'entreprise privée est celui de la guerre économique, celui de l'instabilité, de la dérégulation. Tout ce qui est réglementation protégeant les salariés est considéré comme un frein à l'efficacité de l'entreprise, à sa réactivité. Le salarié doit être corvéable à merci et jetable si nécessaire. C'est à lui de s'adapter aux contraintes de la guerre économique. Ce qui limite le décalque de la gestion managériale du privé dans le monde de la recherche publique est le statut de fonctionnaire. D'où la détermination du Ministère et des Directions d'organisme à limiter au maximum l'application de la loi Sauvadet. Pour une recherche organisée sur appels à projets répondant aux besoins des entreprises, il faut des précaires !

Le modèle managérial heurte la culture du monde de la recherche, car il porte la compétition au sein même des

laboratoires, au sein même des équipes. Il s'agit d'être le meilleur en faisant du chiffre (nombre et surtout facteur d'impact des publications, facteur H, nombre de contrats, nombre de CDD,...). Dans les services, c'est le nombre d'opérations par agent qui est déterminant.

On ne se préoccupe pas des moyens affectés pour atteindre les objectifs. Comme les premiers ne cessent d'être en diminution, les personnels sont de plus en plus en difficulté pour atteindre les seconds. La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) rebaptisée MAP (Modernisation de l'Action Publique) depuis le changement de gouvernement, consiste à faire plus avec moins ! Les salariés peuvent effectivement faire plus avec moins mais au prix d'une charge de travail accrue, d'une diminution de la qualité du travail et d'un accroissement du stress. Or, faire plus a d'autant plus de limites que les moyens se réduisent entraînant une dégradation des conditions de travail.

La compétition implicite et explicite induite par la recherche de la performance a pour conséquence la dislocation des collectifs de travail et l'isolement des salariés. Elle induit le stress, généré par la crainte de ne pas atteindre les objectifs. Chaque salarié est en quelque sorte devenu un entrepreneur de sa propre carrière. S'il n'est pas performant, c'est qu'il est insuffisamment réactif, insuffisamment motivé. Il tire la performance du groupe de travail vers le bas, l'empêchant d'être excellent. Ses indicateurs qui mesurent son activité en sont la preuve. Le salarié mis à l'index par sa hiérarchie, est engagé dans une spirale négative qui génère de la souffrance psychique, des troubles psychosomatiques, des dépressions nerveuses. L'isolement psychologique pouvant conduire au suicide.

Confrontée à cette souffrance, la hiérarchie se réfugie dans le déni. Le mal-être des agents serait la conséquence de problèmes personnels ! Consciente du problème la Direction du CNRS a commandité à la CNAM un rapport sur la souffrance au travail chez les chercheurs !

Les visites d'unités révèlent la profondeur du mal-être dans les laboratoires. Des personnels des services font part au syndicat de leur souffrance. L'austérité, ne peut qu'amplifier ce mal-être des personnels de recherche.

L'activité syndicale sur les sites est essentielle pour empêcher l'atomisation des salariés, le développement de la désespérance, pour développer les solidarités.

La journée d'étude du 19 juin organisée par le SNTRS-CGT aura pour thème la souffrance au travail ! Venez nombreux !

Gilles Mercier

## *Introduction à la Conférence Nationale Chercheurs*

Le mandat de Nicolas Sarkozy a été marqué par une forte explosion de l'emploi précaire, la montée en puissance du financement des laboratoires sur appels d'offres par l'ANR, l'amorce de la transformation du CNRS et des autres EPST en agences de moyens, la mise en place de la LRU qui accentue la compétition entre les universités, un affichage d'une priorité à l'ESR qui ne s'est pas traduite dans la réalité, la mise en œuvre du grand emprunt et de ses investissements d'avenir.

Son remplacement par François Hollande avait suscité des espoirs qui ont été déçus en quelques mois malgré le rideau de fumée constitué par les Assises.

- Le financement

Le budget de la MIREs augmente de l'ordre de 2,2% mais en intégrant la prise en charge des pensions par les établissements, le gouvernement, les engagements internationaux,... En fait, c'est plutôt une légère baisse des moyens réels de l'ESR qui se produit.

Dans le même temps, le Crédit d'Impôt Recherche accordé aux entreprises, continue d'augmenter (il atteint près de 5 milliards de dépenses en 2013), alors que l'effort de recherche des entreprises tend plutôt à diminuer. La caricature en la matière est l'exemple de Sanofi qui reçoit chaque année en moyenne 130 millions d'Euros du Crédit d'Impôt alors qu'elle programme la fermeture de ces centres de Recherche en France.

Un des aspects positifs de ce budget, - il y en a tout de même quelques-uns - est le transfert de 60 millions de l'ANR vers les organismes.

- L'emploi

La situation continue de se dégrader considérablement. Dans les Universités, malgré l'annonce de 1000 emplois supplémentaires du fait de l'insuffisance de la masse salariale, on assiste à un gel important des emplois pour 2013. Ce gel aboutit à des suppressions d'enseignements.

Globalement dans les organismes de Recherche, la baisse des emplois sur la subvention d'Etat continue en 2013. Si la situation ne se dégrade pas partout notamment à l'INSERM, la baisse est sérieuse au CNRS et poursuit la baisse amorcée depuis 2010. Ainsi plus de 1300 emplois (titulaires et contractuels) auraient été supprimés sur la subvention d'Etat au CNRS depuis 2010 dont 467 en 2013. Les 467 suppressions de 2013 se décomposent en 290 emplois de contractuels et 177 emplois de titulaires (ITA et Chercheurs).

Depuis 2007, 1956 emplois ont été perdus sur la Subvention d'Etat du CNRS dont 1062 postes de titulaires. Pendant de temps, les emplois de contractuels sur les ressources propres des laboratoires ont fait exploser l'emploi précaire en passant de 3542 à 8002.

Ainsi le CNRS diminue globalement ses emplois de titulaires, alors que globalement le nombre de contractuels augmente : une constance depuis de nombreuses années.

Le transfert des emplois de contractuels sur les ressources propres conduit à ce que le CNRS n'ait plus la responsabilité d'éventuelles suppressions d'emplois de contractuels. L'augmentation des emplois de contractuels sur les ressources propres est due, aujourd'hui, principalement à l'ANR et aux investissements d'avenir (IDEX, LABEX...).

La politique de l'emploi au CNRS, c'est aussi la poursuite de la RGPP maintenant appelée Modernisation de l'Action Publique (MAP). 62 emplois vont disparaître dans les délégations en 2013, conformément au plan d'action décidé par le CNRS au printemps 2012. Cette baisse aura forcément des conséquences sur les services rendus par l'administration aux laboratoires.

Cette situation de l'emploi n'est pas due à une restriction des autorisations de plafonds d'emploi du CNRS, mais à l'insuffisance de la masse salariale, ce qui met un peu plus en cause les choix de la direction. Les perspectives pour l'emploi au-delà de 2013, sont la continuation de cette politique.

Ces réductions d'emplois affectent bien sûr la politique de résorption de l'emploi précaire. La politique vis-à-vis de l'emploi précaire est aussi marquée par la volonté gouvernementale de piloter la recherche vers le transfert. Pour le

MESR, les jeunes chercheurs et ingénieurs doivent se tourner vers les entreprises et notamment la création de Start-up.

Dans ce contexte, le gouvernement pose des limites sérieuses à l'application de la loi Sauvadet dans les organismes.

- Refus d'ouvrir des concours réservés de titularisation dans les corps de niveau doctorat pour les agents en CDI ou CDD qui remplissent les conditions exigées par la loi.
- Limitation à la prise en compte des multiples employeurs de la Fonction Publique d'Etat des années d'ancienneté exigée par la CDIisation. Les employeurs de la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale ne sont pas pris en compte aujourd'hui par le gouvernement. Des procès au Tribunal Administratif sont en cours à ce sujet, comme récemment à Nantes.

Nous attendons toujours les dispositions législatives promises pour la prise en compte des multi employeurs, ce qui a été annoncé dès le mois de juillet. Le MESR s'est même engagé à mettre en œuvre ces futures dispositions législatives par anticipation. Mais les dirigeants des établissements résistent en exigeant des instructions écrites que le ministère n'a toujours pas données.

- L'application aux universités est à première vue plus positive. Il y aurait plus de 8000 titularisation de personnes de catégorie C, B et A en 3 ans, en excluant bien sûr les MCF car ils sont de niveau doctorat.
- Les concours réservés dans les organismes, contrairement aux universités n'ont donné lieu à aucune préparation à ce jour avec les organisations syndicales.
- Les concours ne seront lancés dans l'ESR qu'après la publication du décret les autorisant (nous l'attendons depuis le CT du 15 novembre).

Il apparaît que la communauté scientifique, surtout parmi les chercheurs et les enseignants chercheurs, est divisée sur la question de l'emploi précaire. C'est un obstacle à une grande mobilisation dans notre milieu.

- Le projet de loi de l'ESR

Il a donné lieu à des échanges essentiellement bilatéraux fin janvier/début février entre le ministère d'un côté, les organisations syndicales et la CPU de l'autre. Ce sont des rencontres impliquant les fédérations syndicales à l'exception de réunions supplémentaires avec les syndicats de la FSU.

Les nouvelles dispositions du projet concernent principalement les universités avec des implications parfois pour les organismes. Il ne remet pas en cause les réformes précédentes qui ont touché de plein fouet les organismes.

Le projet de loi est un prolongement de la loi LRU et du Pacte pour la Recherche, sans les remettre en cause sur le fond : maintien de l'ANR, maintien de l'autonomie des universités, y compris en leur laissant l'intégralité de la gestion des personnels universitaires dans les universités. C'est donc la compétition entre universités qui reste le principe fondateur avec une volonté de pousser les universités à privilégier le transfert vers les entreprises. Ce qui est répété plusieurs fois dans le texte.

Il existe une amorce de régionalisation du système universitaire et de recherche avec des regroupements des structures universitaires et établissements dans chaque région.

Concernant l'évaluation rien ne change vraiment, malgré le remplacement de l'AERES par un Haut Conseil de l'évaluation.

Le gouvernement a soumis le projet de loi au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et au CSE (Conseil Supérieur de l'Education). Aucune instance ne l'a approuvé.

Le Gouvernement refuse de demander l'avis au Comité Technique ministériel de l'ESR !

Finalement, le projet ne fait apparaître aucun engagement du gouvernement en matière de postes, de résorption de l'emploi précaire, d'améliorations des statuts et des carrières, de financement. Ainsi, rien sur l'allongement de la grille des chargés, rien sur le rajeunissement du recrutement, rien sur la revalorisation des débuts de carrière, rien sur un remplacement de la PES.

La politique à laquelle nous sommes confrontés dans l'ESR traduit les grandes orientations de la politique générale du gouvernement :

- réduction des dépenses publiques et diminution des postes de titulaires en dehors de l'Education Nationale
- nouvelles aides massives aux entreprises : 20 milliards de crédit d'Impôt supplémentaires attribués cet automne, qui s'ajouteront aux 5 milliards du CIR (Crédit Impôt recherche).

Michel Pierre

## *Réflexions pour une plateforme revendicative chercheurs*

Ces propositions résultent des travaux de la Conférence Nationale Chercheurs du SNTRS-CGT, tenue le 8 février 2013

### I) Pour le développement de l'emploi scientifique, l'enjeu central

#### II) Pour un recrutement sur poste au plus près de la thèse :

- Pour supprimer le vivier des contractuels de longue durée, mise en œuvre de procédures de titularisation (sous contrôle des instances scientifiques) réservés aux non titulaires post thèse de plus de 3 ans.
- Parallèlement, 2/3 des postes mis au concours doivent être attribués à des chercheurs ayant moins de 3 ans, (puis 2 ans) de pratique de la recherche après la thèse. Ces années post thèse devraient être financées par un fonds ministériel dédié, y compris quand elles impliquent des séjours à l'étranger.
- La sélection des post doc bénéficiaires doit être effectuée par les établissements (instances scientifiques)
- Parallèlement à la mise en place de ce fonds ministériel, les financements de CDD par l'ANR et le Grand Emprunt doivent être supprimés

#### III) Pour une juste reconnaissance des qualifications, contre l'individualisation des rémunérations

- Reconnaissance du doctorat dans les statuts publics et les conventions collectives
- Pour le métier de chercheur à plein temps avec des passerelles vers l'enseignement.
- Revalorisation des débuts de carrière
- Allongement de la grille des Chargés de Recherche qui doit atteindre le même indice terminal que la hors classe des Maîtres de Conférences (fin échelle lettre A)
- Refonte de la grille des Directeurs de Recherche pour tenir compte de l'allongement de la grille des Chargés et pour simplifier les carrières dans le corps des Directeurs
- Suppression de la PES et sa redistribution entre tous les chercheurs pour se rapprocher de l'objectif d'une prime de recherche de 20% pour tous. Par la suite, la refonte de la grille de la Fonction Publique devrait permettre son intégration dans le salaire.
- Revalorisation de l'Indemnité de résidence et participation des établissements au paiement des mutuelles

#### IV) Pour un financement récurrent majoritaire des laboratoires

- Les laboratoires doivent pouvoir vivre avec leurs crédits récurrents
- Le financement sur appel d'offres doit être un complément incitatif traduisant des choix de politique scientifique. La sélection devrait être effectuée par des instances scientifiques représentatives de la communauté scientifique.
- Pour des UMR avec des responsabilités partagées des tutelles
- Revoir les financements des investissements d'excellence. L'argent du grand emprunt doit bénéficier à l'ensemble de la communauté scientifique.
- Pour que les chercheurs ne passent plus l'essentiel de leur temps à chercher de l'argent au lieu de faire de la science.

#### V) Pour une évaluation des Unités par les instances représentatives des organismes qui doivent s'occuper principalement de science au lieu de la notoriété apparente (publimétrie, relations avec le monde industriel, etc.)

- En finir avec l'AERES ou d'éventuels ersatz pour réaliser cette évaluation. Pour une liaison entre l'évaluation des Unités et celles des chercheurs et enseignants chercheurs

#### VI) Abroger les lois LRU et Pacte de la recherche. Abandonner le projet de loi Fioraso pour l'ESR.

- L'autonomie doit se limiter aux choix des enseignements et de leur organisation ; aux choix de politique scientifique de chaque université; aux projets d'infrastructures à négocier avec les partenaires.
- Un fonctionnement démocratique des établissements universitaires
- Préserver les diplômes nationaux
- Rapprocher Grandes Ecoles et Universités en termes de moyens. Généraliser la formation par la recherche.
- Les Unités de recherche universitaire non UMR devraient être évaluées par les Conseils Scientifiques des Universités et le CNU.

VII) Ramener la gestion des carrières et des rémunérations des personnels universitaires au niveau national (égalité des rémunérations et des perspectives de carrières quelles que soient les universités)

VIII) Pas de régionalisation de l'ESR.

La communauté universitaire et scientifique doit proposer ses projets de regroupement.  
L'Etat doit rester le stratège et le principal financeur (rémunération des personnels, etc.)

### *Fermeture des bases de données Francis : un outil du service public concurrencé par Google scholar ?*

Les bases Francis regroupent actuellement près de 3 millions de références bibliographiques (monographies, articles de revues ou de recueils) en un grand nombre de disciplines SHS, qui vont de l'art et l'archéologie à la psychologie, la philosophie, l'histoire des sciences et de la médecine, sans oublier l'histoire, la linguistique et la sociologie. Elles sont accessibles *via* de grands diffuseurs électroniques comme Ebsco ou ProQuest, ou *via* BiblioSHS. Elles offrent une information de qualité, pluridisciplinaire, multilingue et de rayonnement international, dont certains documents en texte intégral. Elles sont un outil d'une grande utilité pour la recherche de par l'étendue des disciplines qu'elles couvrent, la finesse de l'indexation qui permet de découvrir plusieurs champs de recherche, leur lien avec d'autres bases de données et la précision des informations fournies (plusieurs mots clés, résumés etc.).

Or aujourd'hui ces bases sont menacées de fermeture, selon la décision de la direction de l'INSHS. Elles risquent de disparaître définitivement en 2014, sans qu'il y ait une véritable réflexion sur leur utilité et sur leur éventuelle évolution, voire même sur leur remplacement par des bases du même type. Le paysage de l'IST du CNRS serait amputé d'un nombre important de données SHS. Les personnels en CDD perdraient leur travail, les départs ne seraient pas remplacés, les documentalistes en poste travaillant pour les nouvelles bases thématiques seraient également impactés.

À un moment où l'information scientifique et technique constitue un enjeu d'avenir pour la diffusion de nos travaux, à un moment où la direction de l'INSHS prône le développement du numérique comme un outil qui garantira l'avenir des disciplines SHS, à un moment où le paysage de l'IST sur le web a tendance à devenir de plus en plus uniforme et anglophone, - à cause notamment de la concurrence acharnée des moteurs de recherche généraliste type Google- , les bases spécialisées doivent non seulement être maintenues, mais surtout être développées et intégrées de plus en plus dans une logique globale de notre organisme qui aura pour but de promouvoir la recherche francophone et plurilingue. Des bases de données faites par des documentalistes ou des analystes de sources dont c'est le métier offrent aux chercheurs une qualité et une fiabilité qu'aucun moteur généraliste ne saurait offrir.

La direction de l'IST, celle de l'INSHS, ainsi que la direction du CNRS doivent surseoir à la décision de fermeture. Au lieu de la solution facile de faire disparaître ces bases, elles doivent mettre en place, avec les personnels qui y travaillent, un chantier de réflexion qui doit aboutir à des propositions de développement et d'enracinement dans un paysage scientifique français et international qui ne cesse d'évoluer.

Dina Bacalexi

## *Un nouvel éclairage sur la question de l'Open Access*

*La question du coût prohibitif des abonnements aux journaux scientifiques pour les bibliothèques des institutions de recherche, et celle de l'accès libre aux connaissances contenues dans les publications scientifiques son de nouveau au centre de l'attention, après la publication par la Commission Européenne d'une directive sur l'Open Access. Par ailleurs l'affaire Aaron Swartz a élargi cette question au grand public. Un collectif de chercheurs de plusieurs établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur a produit une analyse détaillée de cette situation, qui a reçu récemment le soutien de la Cgt Inra et a été relayée dans de nombreux sites (SLR, SLU ..) . Le BRS leur a proposé une tribune sur cette question*

***Privatisation de la publication scientifique et management de la recherche publique au service du chiffre d'affaire de l'édition privée ont créé une véritable bulle spéculative; et si elle venait à exploser ?!***

*La publication, l'acte par lequel des chercheurs rendent publics et accessibles leurs résultats, est un élément clé du processus de développement de la Science, du partage des connaissances et de la possibilité d'innovation. D'un point de vue économique, la connaissance est un bien public : un bien qui ne perd pas sa valeur par l'usage d'autrui, mais au contraire qui ne la réalise pleinement que par l'usage que d'autres en font. La publication de cette connaissance est ainsi le moyen de la rendre cette connaissance accessible aux autres chercheurs, aux institutions de recherche, aux journalistes et parfois finalement aux citoyens, permettant son évaluation critique et sa mise en valeur collective.*

*L'organisation de la publication scientifique a donc été un élément important du développement des sciences et un aspect central du mode d'organisation de la production scientifique. Elle s'est faite par la création de journaux scientifiques à comité de lecture. Historiquement, l'édition des journaux scientifiques, qui n'était pas rentable, a été essentiellement le fait de structures à but non lucratif (sociétés savantes, académies des sciences, presses universitaires et de grands établissements publics de recherche), accompagnées de quelques vénérables maisons d'édition privées. Ces journaux ne pouvaient tenir que grâce à un intense travail « bénévole » des scientifiques qui écrivaient, relisaient et mettaient en forme les articles sur leur temps de travail.*

*Or les trente dernières années ont vu une transformation sans précédent des modes de production de l'édition en général, et de l'édition scientifique en particulier. Du fait des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'augmentation du nombre de chercheurs dans le monde, et de la possibilité de délocalisation de certaines étapes, elle est devenue rentable. Suite à un processus de fusion-acquisition massif, l'édition des articles scientifiques est passée majoritairement aux mains d'un **oligopole de grands groupes d'édition privés**. Six **Majors** écrasent désormais le marché : Reeds-Elsevier, Springer, Wolters-Kluwer-Health, Willey-Blackwell, Thomson-Reuter, et Nature (du groupe MacMillan, GHPG, un géant du livre). Ces Majors participent souvent de groupes capitalistes plus larges. Par exemple Thomson-Reuter est d'abord un leader mondial de l'information financière.*

*Cette captation du produit de la science (la publication) par les marchés se réalise par la cession, par les auteurs, de leur « copyright » au groupe d'édition publiant le journal où ils veulent publier leur article (cette cession est un pré-requis à la publication). La connaissance scientifique, bien public s'il en est, s'est ainsi trouvée transformée en un produit marchand par le simple ajout d'un emballage (la mise en forme de la revue) et par la chaîne de distribution. Et sans rétribuer aucun producteur !*

*S'est en effet installé un capitalisme de prédation qui fait rêver Wall Street, et a pu servir à ses actionnaires des dividendes inespérés, qui se maintiennent autour de 30 % depuis dix ans !! En effet les chercheurs, payés sur des fonds publics, continuent à faire l'essentiel du travail à titre gracieux, pour que finalement leurs propres institutions rachètent ces mêmes produits à prix d'or. On a donc affaire à une presse où journalistes et rédacteurs en chef sont bénévoles, et qui revend ses produits sur un marché captif (les scientifiques ont besoin d'accéder aux publications). Alors que la partie du travail qui n'est pas fournie gratuitement par les chercheurs (mise en forme, impression, indexation, publicité..) est **délocalisée en Inde ou en Chine**. Spéculateurs et fonds de pension s'arrachent les actions de l'édition scientifique. Et les citoyens deviennent sans le savoir les victimes d'un incroyable « racket légal », où pour chaque publication acquise, l'Etat, et donc le contribuable, a payé 4 fois le même article (paiement*

des chercheurs qui réalisent le travail, des experts et éditeurs qui l'évaluent, achat de la publication quand elle sort, et nouvel achat des archivages à plus long terme). A tel point *que l'équilibre financier des plus grandes bibliothèques universitaires vacille*, alors que les scientifiques des pays pauvres ne peuvent y avoir accès (pas plus que la grande majorité des citoyens d'ailleurs). Quant au chercheur, *pigiste-pigeon malgré lui*, il constate *la diminution des crédits effectivement disponibles pour financer sa recherche* (non son emballage), alors que les gouvernements peuvent communiquer dans le même temps sur un financement accru de la Recherche publique !

Tout cela a été permis par les évolutions techniques de l'édition, mais aussi par une *action des gouvernements et de grands groupes financiers*. **Persuadés que les publications de la recherche sont la ressource minière où puiser les innovations lucratives de demain dans ce que l'on appelle « l'économie de la connaissance », ils ont entrepris la marchandisation de la science, croyant encore qu'un tel marché mondialisé optimiserait la production de connaissance.** Fort de son expérience sur la mondialisation des marchés boursiers, Thomson-Reuter a en effet organisé un système de cotation annuelle en ligne des journaux, basé tout simplement sur l'Audimat: ainsi la valeur ajoutée d'une recherche a été réduite aux points d'audimat de la publication associée. Et comme on le voit dans les firmes de télévision privées, chacun des maillons de la chaîne (chercheur, institutions, journaux) se trouve évalué en termes de sa contribution aux points d'audimat. Avec les mêmes conséquences qu'ailleurs sur la qualité de la production ! Et un « Mercato » mondialisé des scientifiques au plus fort audimat peut s'organiser entre institutions autonomisées gérées comme des entreprises, *sur le mode des chaînes de télévision ou des clubs de football. C'est la science sur le modèle de TF1 ou du PSG, en plus rentable !*

Parallèlement **les Etats ont restructuré les institutions scientifiques sur le modèle néo-libéral**. Des Agences de Notation (l'AERES en France) construites à l'instar de celles qui existent dans la finance ont alors vu le jour. Ces agences publient (aux frais de l'Etat) des classements (A+, A, B, C, D) fondés sur les points d'audimat. Des agences de financement calquées sur les Banques d'investissement, comme l'ANR en France, ont aussi vu le jour pour accorder des crédits à des projets de recherche, sur cette même base. Et un *management à la politique du chiffre* appelé « *publier ou périr* » s'est généralisé. Finalement **les scientifiques ne sont plus évalués pour leur apport aux connaissances scientifiques ou aux applications, mais (à leur insu) pour leur contribution au profit des actionnaires des grandes Majors de l'édition.** Et ce sans que ces derniers ne déboursent un centime pour le salaire des chercheurs qui « *travaillent pour eux* » (ce soin étant laissé aux contribuables). Ainsi, **l'édition scientifique et le contrôle qu'elle offre sur la source de l'économie globalisée de la connaissance attirent des seigneurs du capitalisme financier mondial. Et, à l'insu de beaucoup de chercheurs et des citoyens, la science est désormais dirigée de fait par ces mêmes dirigeants qu'on voit à Davos**, et qui interviennent aussi dans l'agro-alimentaire, la chimie, le tabac, le pétrole, ou la grande distribution. Et derrière eux, la rentabilité de l'édition scientifique attire fonds de pensions et sociétés d'investissement en capital risque avec les mêmes exigences de rétribution du capital investi par les dividendes, et la même volatilité qu'ailleurs. Par exemple en décembre 2009 Springer Science + Business Media, rachetés en 2003 par le fonds d'investissement britannique Cinven et Candover, étaient de nouveau revendus à deux autres fonds d'investissements, européen et de Singapour. Les institutions de recherche sont donc soumises à une **privatisation rampante**, les mettant sous la pression directe des fonds d'investissements, **on est passé des disciplines scientifiques à la discipline des marchés.**

On assiste ainsi à une **vraie bulle de la publication scientifique**. Les journaux se multiplient, car presque tout nouveau journal est rentable et sera acheté, et le nombre de publications scientifiques double ainsi environ tous les 15 ans. De la même manière que le « trading » spéculatif sur les céréales ou la viande (bovine ou de cheval) n'assure pas une meilleure nutrition de l'humanité, et que la spéculation immobilière n'a pas permis une saine gestion des logements (pensez à l'Espagne par exemple), *la bulle spéculative en cours dans la recherche ne concourt qu'à la multiplication inutile de publications, noyant l'information scientifique utile et novatrice dans un déluge de bruits, quand ce n'est pas de fraude.* Par ailleurs, *la possibilité de contrôle extérieur de la science via les techniques de management à l'Audimat, remet en cause la tendance majeure de la science vers l'autonomie et l'indépendance vis à vis des groupes d'intérêts économiques, et pose de très sérieux problèmes d'éthique* (les intérêts particuliers passant avant l'intérêt général). **Enfin, comme dans toute bulle, la puissance de la croissance n'assure pas sa stabilité. Que va-t-il se passer si, avec les contractions des budgets publics, les Majors ne peuvent plus délivrer leur dividendes à deux chiffres ?**

**Mais, après le choc initial, la résistance s'organise.** Confrontés directement au rouleau compresseur du capitalisme le plus sauvage et face aux absurdités de la gestion de la Recherche par l'Audimat et à des budgets réellement en baisse du fait du racket des ressources, le monde de la science est sorti de sa tour d'ivoire. *Les bibliothécaires ont été les premiers à alerter l'opinion et à aiguïser l'analyse. Les chercheurs en informatique, qui avaient été aux premières loges de la lutte sur le logiciel libre, leur ont emboîté le pas, bientôt rejoints par les mathématiciens et les physiciens, qui avaient organisé dès les années 90 une **alternative efficace sous forme d'archives ouvertes** (ou « **green open-access** », où les chercheurs déposent leurs publications, et viennent chercher celles de leurs collègues via des moteurs de recherche, comme par exemple la fameuse ArXiv, ou encore HAL en France). La prise de conscience s'est étendue peu à peu. **Comités d'éthique** (voir l'excellent travail du comité d'éthique du CNRS COMETS sur cette question), **conseils de professeurs et de chercheurs** (comme à Harvard), **pétitions organisées par des grands noms de la science**, et désormais des **syndicats de chercheurs** comme la Cgt Inra<sup>1</sup>) se sont mis en mouvement. **Les journalistes scientifiques**, sensibilisés par leur propre expérience des grands groupes de presse et par leur attachement à la science, se sont aussi emparés de l'affaire et l'ont analysée (en France d'excellents articles sont parus dans la presse internet (AcriMed, Blogus Operandi), ...- et dans les grands organes de presse (Le Monde Diplomatique, Le Figaro, et ces derniers mois le Monde, l'Humanité et Télérama). Les *similitudes avec la situation d'autres secteurs* soumis depuis plus longtemps à la pression des marchés sont apparues (journalistes soumis à l'Audimat et au pouvoir de grands groupes de Presse, artistes et grand public autour des questions de copyright et d'Hadopi, de bien public et de protection des créateurs). Mais se sont aussi positionnés certains partis politiques et même certains entrepreneurs de « l'économie réelle » qui voient bien combien cher et difficile est devenu l'accès aux informations scientifiques qui peuvent fonder de réelles innovations. **Une lutte âpre s'engage.***

*Vu les enjeux elle s'est vite durcie en particulier aux Etats-Unis avec l'affaire Aaron Swartz, un chercheur en informatique de génie de Harvard qui, après avoir pénétré le système informatique d'éditeurs scientifiques, s'est vu traîner en justice pour félonie, et passible de 35 années de prison (!), une perspective qui l'a conduit au suicide à l'âge de vingt trois ans. Mais plusieurs avancées législatives ont été obtenues sous la pression du mouvement social, aux USA et en Europe. Il est **essentiel pour notre avenir** que **la communauté scientifique se réapproprie ses moyens de publication, garantisse son autonomie, et se protège de son asservissement à des intérêts privés.** C'est techniquement possible. Il reste à *amplifier le mouvement social qui saura l'imposer et le construire.* Chercheurs, techniciens de la recherche, ingénieurs, journalistes, citoyens et travailleurs, nous sommes tous concernés. **La science est un bien public. Il faut qu'elle le reste !***

Si vous êtes concernés, n'en restez pas à ce « Reader-digest » : lisez l'analyse détaillée que nous avons produite [http://www.inra.cgt.fr/actions/revendications/Main\\_basse\\_sur\\_la\\_Science.pdf](http://www.inra.cgt.fr/actions/revendications/Main_basse_sur_la_Science.pdf)

Et discutez en autour de vous !

Signataires :

Bruno Moulia, Directeur de Recherches Inra <sup>(1)</sup>, Yves Chilliard, Directeur de Recherches Inra <sup>(1) (2)</sup>, Yoel Forterre, Directeur de Recherches Cnrs, Hervé Cochard, Directeur de Recherches, Inra, Meriem Fournier, ICPEF, Enseignante-Chercheuse AgroParisTech, Sébastien Fontaine, Chargé de Recherches Inra <sup>(1) (2)</sup>, Christine Girousse, Ingénieur de Recherches Inra,  
Eric Badel, Chargé de Recherches Inra, Olivier Pouliquen, Directeur de Recherches Cnrs,  
Jean Louis Durand, Chargé de Recherches Inra <sup>(1) (2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Membre de la Commission Recherche de la Cgt-Inra, <sup>(2)</sup> Membre de la Commission Exécutive de la Cgt-Inra

---

<sup>1</sup> Voir [http://www.inra.cgt.fr/actions/revendications/privatisation\\_publication.htm](http://www.inra.cgt.fr/actions/revendications/privatisation_publication.htm)

« Nous sommes les seuls à considérer que celui qui ne s'occupe pas [des affaires publiques] n'est pas un homme paisible, mais un homme inutile. Et soit nous portons nous-mêmes un jugement sur les choses [de la cité], soit nous en faisons un objet de raisonnement, sans croire que la parole nuit à l'action, mais que ce qui nuit c'est plutôt de ne pas avoir été instruits par la parole avant de passer à l'action ».

Thucydide (5<sup>e</sup> s. av. J.-C.), *La guerre du Péloponnèse*, 2, 40

À la commission exécutive du syndicat le 11 avril dernier, à la question s'il fallait ou non proposer des amendements et s'adresser aux parlementaires au sujet de la (prétendument nouvelle) loi ESR, une série de réponses ont soulevé une discussion sur le rôle du Parlement, la nature du régime dans lequel il exerce sa fonction, et notre propre rôle en tant qu'organisation syndicale, en tant que voix des salariés – nos collègues – face aux législateurs. Sans vouloir traiter ici de la distinction (existentielle ? métaphysique ? ontologique ?) entre réformisme et révolution, il serait bon de réfléchir sur le sens que nous donnons à la démocratie et à la dictature, le lien entre « nous » et « la représentation » nationale, et, subsidiairement, la conception de « notre conscience citoyenne » qui serait différente de celle que nous avons en tant que membres d'une organisation syndicale.

Nous sommes nombreux à déplorer que la démocratie soit passée de *représentative* à *dérogatoire*, que les élus soient devenus détenteurs d'un pouvoir que nous ne leur avons pas octroyé, nombreux à réclamer que la voix des citoyens-salariés-électeurs soit portée par ceux qui sont censés les « représenter » là où s'élaborent les lois qui régissent notre vie. Nous sommes aussi nombreux à ne pas nous contenter du simple rôle de représentation du Parlement, à réclamer des pratiques participatives à tous les niveaux, à souligner même que la démocratie ne s'arrête pas à la porte des lieux de travail, à vouloir que chacun d'entre nous puisse devenir « un *citoyen utile* » (pour paraphraser Thucydide). Sommes-nous donc schizophréniques lorsque nous aspirons que notre voix, celle des personnels de l'ESR, celle de la communauté scientifique, soit entendue au Parlement, par le biais du débat des députés et sénateurs ? Sommes-nous moins aptes à penser des changements révolutionnaires dans notre domaine, lorsque nous proposons que les parlementaires, à la tribune de l'Assemblée et du Sénat, énoncent les grandes lignes de ces changements par le biais qui leur est offert, à savoir les propositions d'amendements ?

Lors de la bataille des retraites, nous étions quelques-uns à suivre la bataille acharnée d'amendements livrée par un petit nombre de parlementaires ; nous étions réconfortés quand ceux-ci venaient rejoindre les manifestations un court instant avant de retourner en séance. Une démocratie la plus achevée, la plus proche de nos aspirations, n'est-elle pas celle qui permet un lien direct, voire une osmose entre « la rue » (c'est-à-dire nos luttes) et « les urnes » (c'est-à-dire nos votes) ? Le rapport de forces n'a permis une victoire ni dans la rue, ni au Parlement, mais il serait contraire à la réalité de soutenir que cette bataille d'amendements sous-tendait une volonté d'entériner la réforme des retraites et de ne modifier la loi qu'à la marge. L'exemple du « non » du Parlement chypriote face aux exigences de la troïka imposant une saignée sans précédent à toute une population est également édifiant, quelle qu'ait été la suite : ceux qui étaient rassemblés, nombreux, devant le Parlement qui siégeait ont obtenu un vote des députés traduisant leur revendication. Les Chypriotes ont eu à cet instant la sensation de vivre un grand moment de démocratie.

Cependant, nous objectera-t-on, ce n'est qu'une démocratie factice, avec des institutions et des libertés factices : il s'agirait en fait d'une « dictature du capital » que seules « les luttes » (les urnes n'en feraient pas partie ?) peuvent défaire. Tout d'abord, le terme « dictature », très usité dans le vocabulaire courant au point d'avoir perdu son sens tout comme d'autres termes graves (« épuration », « génocide » etc.), gagnerait à être employé avec plus de précision au sein d'un débat syndical ou politique. À force de donner des caractérisations semblables à des slogans, la gravité des notions s'amointrit, ce qui, à terme, s'avère nuisible pour nos propres objectifs. Ensuite, il convient de considérer, dans l'hypothèse où l'on qualifie de « dictature » la démocratie actuelle imparfaite, quelle place le capital laisse aux institutions démocratiques et aux droits qui en découlent. Il sera facile de constater que l'approfondissement, l'extension, le renouveau, l'internationalisation même de ces institutions et de ces droits participent de la lutte contre ce qui a été hâtivement qualifié de « dictature » lors de notre réunion. Les limites des récents mouvements des indignés, qui ont eu l'immense mérite de mettre en route les idées de transformation de la société chez une majorité de personnes jamais engagée jusqu'alors dans l'action collective, sont là pour nous faire réfléchir. La lutte contre le capital a aussi besoin de relais institutionnels et politiques. Non seulement de slogans.

Dernier point, la remarque, étrange aux yeux de la rédactrice de ces lignes, que chacun d'entre nous, en tant que « citoyen », pouvait soumettre ses propres idées aux parlementaires, voire leur écrire directement, mais que « nous », en tant qu'organisation, nous n'aurions pas à faire de même. Curieuse distinction, pour le coup vraiment schizophrénique, entre les syndiqués que nous sommes, et les « citoyens » que nous deviendrions, une fois la porte de notre engagement refermée derrière nous. Curieuse façon aussi d'envisager l'efficacité de l'engagement collectif et de l'action qui en découle. Car que visons-nous ? Que de plus en plus de voix relaient nos revendications dans de plus en plus de lieux. Le plus sûr moyen de l'obtenir est d'être les plus nombreux à agir dans le même sens. Afin d'obtenir non seulement le retrait du projet de loi Fioraso (comme d'autres lois iniques), mais surtout une nouvelle loi conforme, enfin, à nos demandes. Donnons-nous *tous* les moyens pour l'obtenir.

À l'instar de la récente proposition de loi sur l'amnistie syndicale (votée au Sénat, mais le gouvernement demande à l'Assemblée de ne pas voter), agissons dans le Parlement et en dehors de celui-ci. De la rue aux urnes, des urnes à la rue : c'est ainsi que la démocratie se transformera en « laocratie », pouvoir du *laos*, terme grec qui désigne le peuple dans son acception pleine et entière.

Dina Bacalexi

## Tribune libre

### *Et si on en finissait avec le syndicalisme morcelé ?*

Dans sa tribune libre (BRS n°462, mars 2013), Gilles Mercier propose d'en finir avec le syndicalisme rassemblé car dit-il en introduction, "le bilan de 15 ans de syndicalisme rassemblé ne plaide pas pour sa poursuite".

Et 60 ans de syndicalisme éclaté, divisé, cela plaide pour sa poursuite ?

Le poids de l'histoire est très important dans la structure du syndicalisme français mais si on veut bien se pencher un peu sur les conditions qui existaient lors des grandes conquêtes du mouvement ouvrier, à chaque fois on observe que le rassemblement syndical était là.

Alors, sous prétexte que la CGT est différente des autres confédérations ce serait rédhibitoirement impossible de tenter l'unité ?

En gros, selon Mercier, on devrait s'unir uniquement avec ceux qui pensent comme nous, toute autre attitude serait un leurre.

Moi je suis persuadée que l'on doit rassembler ceux qui ont intérêt à défendre ou obtenir quelque chose. Si les salariés ont des intérêts communs (ce que je crois) et qu'ils sont fondamentalement antagonistes avec ceux des capitalistes (pour aller vite) alors ils n'y parviendront que s'ils se rassemblent massivement pour lutter ensemble.

Je conviens aisément que le dire est une chose et réussir à le faire, une autre.

Comme tout le monde, je peste contre la CFDT quand elle entérine par sa signature des atteintes énormes

au droit du travail, je râle contre ceux qui se font avoir par les idées du donnant-donnant, quand on se retrouve tout seul à essayer de mobiliser. Ça m'énerve quand on obtient la signature en haut d'un tract et qu'il n'y a que nous pour le distribuer.

Mais, à mon modeste niveau, quand je discute avec mes homologues d'autres syndicats, je me dis que si je n'arrive pas à les convaincre de la justesse de mes arguments, il y a de fortes chances que ça ne soient pas simple avec les salariés non organisés (la majorité ne l'oublions pas).

Il ne s'agit pas de s'aligner sur le plus petit dénominateur commun et de renoncer à nos revendications. Mais cela ne peut pas être non plus "vous faites comme on veut sinon on s'en va et de toute façon que ça vous plaise ou non on fera sans vous".

Dans ma vie personnelle, quand on me traite comme ça, je n'ai pas spécialement envie de trouver un terrain d'entente.

Si le syndicalisme réformiste est encore si représenté en France c'est parce que ses idées sont partagées. A nous de mieux diffuser les nôtres, de mieux faire connaître nos arguments et de convaincre.

Ce qui me rassure c'est que le 50ème congrès confédéral a confirmé cette orientation avec une grosse majorité. Le chemin sera probablement semé d'embûches et de difficultés mais les salariés aspirent à l'unité. Alors je trouve que le syndicalisme rassemblé est une belle idée et que cela vaut la peine de la faire grandir.

Jocelyne Leger (section Caen)

# *Conférence nationale des retraités du SNTRS-CGT 2013*

## **Préambule**

Les sections ont désigné leurs représentants à la conférence nationale des retraités conformément aux statuts du SNTRS-CGT. Fin décembre 2012, le SNTRS-CGT comptait 356 retraités dont 260 dans les sections locales et 96 dans la section nationale. A Villejuif, le 12 février, les 14 camarades qui participaient à la conférence représentaient 261 retraités et 8 sections.

Un des deux délégués au 50<sup>ème</sup> Congrès de la CGT pour l'Union Fédérale des Retraités de la FERC (UFR-FERC) à laquelle est rattaché le SNTRS-CGT était également présent (Catherine Lefebvre).

## **Intervention de Michel Pierre, secrétaire général adjoint du SNTRS-CGT, sur le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR).**

Les grandes lignes du projet de loi qu'il nous a présenté étaient celles de la version du 9/02/2013. Ce projet s'il était mis en œuvre serait lourd de conséquences. Les personnels ne réalisent pas encore la gravité de la situation car la relation entre restructuration de l'ESR et leurs problèmes quotidiens ne leur saute pas aux yeux. Le SNTRS-CGT dépense beaucoup d'énergie pour impulser l'action intersyndicale. L'appel intersyndical pour une assemblée générale le 18 février à Paris est un premier pas.

Le débat qui a suivi la présentation de Michel Pierre a permis aux présents, dont certains militent toujours avec les actifs sur les campus, de faire part de leur vécu et de leurs réflexions sur ce projet de loi.

Avec l'application de la loi LRU la déstructuration de l'ESR est en marche. Le passage obligatoire par des contrats au niveau régional ne peut que diminuer les prérogatives nationales des EPST et menacer leur existence. La décentralisation, avec ce que cela implique d'autonomie et de compétition entre régions, déstabilise la République et ses valeurs. S'il est évident que la régionalisation de l'enseignement supérieur est mise en place pour qu'il soit au service de l'économie locale, elle est aussi voulue par l'Etat pour diminuer son budget Education. Ainsi le projet de loi insiste sur le fait que la communauté d'universités qui doit se mettre en place dans chaque région devra négocier un budget unique avec l'Etat. Mobiliser les personnels contre ce projet dans un contexte de précarité grandissante est difficile. Des collectifs de précaires se sont organisés par endroits pour demander des améliorations de leurs conditions de travail et de rémunération. Les adhérents du SNTRS-CGT doivent se mobiliser pour faire évoluer ce mécontentement vers le rejet du projet de loi qui ne peut qu'aggraver la précarité.

## **Les syndiqués retraités dans le SNTRS-CGT**

Le nombre des retraités augmente régulièrement au SNTRS-CGT, mais l'importance de rester syndiqué à la CGT à la retraite n'est pas encore suffisamment prise en compte dans les sections. Un adhérent qui va cesser son activité professionnelle devrait pouvoir trouver au niveau de sa section des conseils lors de son départ à la retraite et être informé sur les raisons de rester syndiqué à la CGT.

Lors de leur cessation d'activité professionnelle certains adhérents du SNTRS-CGT continuent à militer sur leur ancien lieu de travail (défense de la recherche publique, CAES), mais nombreux sont ceux qui n'y retournent que très rarement. Ils s'impliquent plutôt dans des activités sociales, syndicales et associatives près de leur lieu de vie. Cependant ils souhaitent rester au SNTRS-CGT et garder ainsi le contact avec leur ancienne activité professionnelle.

Les adhérents retraités du SNTRS-CGT reçoivent le BRS, Le Lien et ils peuvent y écrire des articles. Par contre, comme la plupart des adhérents du SNTRS-CGT, ils ne reçoivent pas « Ensemble », le mensuel de la CGT, inclus dans la cotisation syndicale. A l'origine de ce dysfonctionnement, leurs fiches mal renseignées dans Cogitiel; le problème persiste malgré de multiples interventions.

L'UFR-FERC, par la personne d'Alice Bernet, envoie quotidiennement par Internet une sélection d'informations syndicales aux adhérents retraités du SNTRS-CGT qui le souhaitent. Ces envois sont très appréciés. Les sites du SNTRS-CGT, de la FERC, de l'UGFF, de l'UCR-CGT et de la CGT permettent aussi l'accès à des informations fort utiles pour contrebalancer le matraquage des médias. L'activité syndicale ne peut se limiter à la communication par Internet. Les contacts par téléphone sont irremplaçables pour discuter avec les adhérents dispersés dans toute la France. Beaucoup se disent très préoccupés par la gravité des problèmes de société. A Paris, un collectif d'adhérents retraités du SNTRS-CGT organise régulièrement des réunions sur des thèmes qui concernent le quotidien des retraités du SNTRS-CGT de la capitale (pensions, transports, santé) ; le SNTRS-CGT en région PACA souhaite également réunir les adhérents retraités.

## **Les syndiqués retraités dans la CGT**

Il s'agissait d'échanger nos points de vue sur la représentation des retraités au 50<sup>ème</sup> Congrès de la CGT, l'unique journée de conférence ne permettant malheureusement pas de débattre sur le document d'orientation.

Conformément à ses statuts la CGT avait fixé le nombre des délégués au Congrès : 1000 dont 100 retraités ; l'UCR devait répartir les 100 délégués retraités entre les UFR, USR et l'UCR. L'UFR-FERC a eu 2 délégués qui ont été élus par sa CE: Catherine Lefebvre (Syndicat Culture) et André Allégret (SNTRS-CGT). S'est alors posé le problème des mandats de vote pour ces délégués.

Pour les votes au Congrès, le nombre de voix par syndicat est calculé sur la base des cotisations réglées par les actifs et les retraités. Puis chaque délégué au Congrès se voit attribuer un nombre de voix provenant d'un ou plusieurs syndicats, et il doit voter en fonction des consignes de vote du ou des syndicats qu'il représente.

A cette situation déjà assez complexe se superpose l'attribution de voix spécifiques « retraités » pour les délégués des UFR. En absence de dispositifs clairs, le SNTRS-CGT a donné toutes ses voix aux 2 délégués qui lui étaient directement attribués par la CGT, et la CGT-Culture a fait de même. Cette question des mandats de votes pour les délégués des UFR qui nous a beaucoup préoccupés doit impérativement être éclaircie par l'UCR et ses composantes d'ici le 51<sup>ème</sup> Congrès.

A l'occasion de ce 50<sup>ème</sup> Congrès, la CGT avait proposé des modifications de ses statuts. Dans l'article 34, elle proposait de passer de 0,5% à 1% le taux de cotisation des retraités (comme pour les actifs), tout en maintenant dans l'article 27-6 le mode de calcul pour la représentation à son Congrès (1 voix pour 10 cotisations d'actifs et 1 pour 20 de retraités). Beaucoup de syndiqués retraités se sont indignés et ont accueilli favorablement le fait que la CE de l'UFR-FERC propose aux syndicats de la FERC un amendement de l'article 27-6 pour que retraités et actifs aient 1 voix pour 10 cotisations. A la CE du 7 février, le SNTRS-CGT a accepté cet amendement à l'unanimité.

*Rappelons que pour les retraités du SNTRS le taux de la cotisation est de 0,7% du montant net de la totalité des pensions perçues depuis le CSN de janvier 2007, et qu'il est de 1% du salaire net pour les actifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

**Actualisation:** Faute d'accord au 50<sup>ème</sup> Congrès l'article 34 n'a pas été modifié et l'article 27-6 reste inchangé. Mais une résolution a été adoptée : « Le 50<sup>ème</sup> Congrès mandate la direction confédérale pour soumettre à l'ensemble des syndicats les modifications statutaires concernant le taux de cotisation et les règles de représentation des syndiqués retraités. Le congrès invite par avance l'ensemble des syndicats et sections de retraités à s'impliquer dans la réflexion collective à venir en vue de modifications statutaires pour le 51<sup>ème</sup> Congrès ».

### **Place des retraités dans la société**

Depuis plusieurs années les dépenses incompressibles augmentent plus vite que les pensions bien que celles-ci soient, paraît-il, indexées sur le coût de la vie. L'inquiétude de ne pouvoir faire face aux lendemains est grandissante car toutes les mesures envisagées par le gouvernement et ses experts pour équilibrer le financement des retraites et la prise en charge de la perte d'autonomie entraîneraient, si elles étaient mises en œuvre, une diminution du montant des retraites. La Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3% prélevée sur les pensions imposables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013 ne serait qu'une première étape du grignotage.

Le MEDEF ne cesse de faire pression pour que la réévaluation des pensions et retraites qui s'opère chaque année au 1<sup>er</sup> avril soit revue à la baisse. Cette année l'UCR CGT a appelé les retraités à agir partout en France le 28 mars pour peser sur les décisions gouvernementales ; une fois de plus la CFDT n'a pas jugé opportun de bouger.

Les réductions consenties aux retraités dans les transports et dans les musées sont de plus en plus rares et variables d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, au gré des choix économiques et politiques. Le manque de politique sociale nationale dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, engendre des injustices intolérables. Ce constat a été suivi d'un débat sur les critères qu'il faudrait prendre en compte pour pouvoir bénéficier de réductions : les revenus bien sûr, mais aussi les charges à assumer.

Autre remise en question, l'accès pour les retraités dans les restaurants des campus : certains ont découvert en novembre 2012 que pour déjeuner au restaurant du CROUS de l'université Paris 6, ils devraient désormais payer le tarif « extérieur » car la convention CROUS-CNRS ne prend plus en compte les retraités. Même si cela ne concerne que peu de retraités, nous devons exiger que, comme par le passé, le CNRS assure pour ses retraités, dans tous les restaurants où déjeunent des agents CNRS, un tarif inférieur au tarif « extérieur ». Ce tarif devrait tenir compte du montant des pensions. Cette revendication entre dans le cadre plus général de l'action sociale pour les retraités de la Fonction publique.

### **L'UFR de la FERC**

Catherine Lefebvre est intervenue au nom de l'UFR-FERC. Elle a rappelé que le domaine de syndicalisation de la FERC recouvre des champs qui avaient déjà été réunis par le Conseil National de la Résistance : Education, Culture, Jeunesse et Sports. Des retraités élus par les syndicats de la FERC siègent à la CE de l'UFR et participent à des groupes de travail. Les élus SNTRS sont très impliqués dans ces instances. L'UFR n'a toujours pas de statuts. Ce point sera à l'ordre du jour de la Conférence de l'UFR qui se tiendra du 12 au 14 novembre 2013.

Le prochain Congrès de l'Union confédérale des retraités (UCR) de la CGT aura lieu en mars 2014.



## **Lettre ouverte au camarade proche de son départ à la retraite**

Cher(e) camarade,

Ton activité professionnelle, la présence de la CGT sur ton lieu de travail et sa détermination à défendre les salariés t'ont conduit à rejoindre le SNTRS-CGT. Cet engagement ne doit pas s'arrêter avec la cessation de ton activité professionnelle. Dans l'affrontement de classes auquel nous sommes confrontés, le besoin d'une CGT forte est incontournable.

Les rapports capital-travail sont conflictuels. Nous le constatons dans la recherche publique. C'est également vrai dans les secteurs du logement, des transports, de la santé, de l'énergie ou de l'environnement qui conditionnent notre vie en société, de la petite enfance jusqu'au grand âge. Si c'est au sein de l'entreprise que s'aiguisent les rapports sociaux, la lutte ne s'arrête pas à la porte de celle-ci. Elle a ses ramifications dans des activités extra-professionnelles essentielles à tous les stades de la vie. Les mesures discriminatoires existent aussi en dehors des laboratoires.

Les progrès sociaux de l'humanité n'ont jamais été accordés; ils sont les fruits d'un rapport de forces favorable aux travailleurs. Ces avancées sociales pour les actifs et les retraités durement conquises par les générations précédentes, notamment par la CGT, sont aujourd'hui attaquées, en partie à cause de la résignation d'un certain nombre de travailleurs actifs et retraités. Il nous faut être très nombreux à avoir la conviction qu'il faut les reconquérir et le temps des luttes ne peut pas se limiter à la seule période de sujétion à l'employeur. Ne laissons pas le capital se réjouir de voir les retraités en dehors des luttes.

Aujourd'hui moins d'un adhérent sur deux reste syndiqué à la CGT une fois à la retraite. C'est tout l'effort de conviction pour que des collègues adhèrent à la CGT qui se trouve soudain anéanti; c'est une perte sèche pour la CGT en termes de diffusion des positions du syndicat, d'influence dans les débats de société, mais c'est également moins de moyens financiers et de moyens d'intervention. Pour le retraité, la continuité syndicale lui permet de conserver un regard lucide sur son quotidien.

Sur 15 millions de retraités, environ 100 000 sont adhérents à la CGT; c'est dire que beaucoup de retraités dans leurs occupations quotidiennes ne rencontrent pas de militants CGT. Soumis aux discours ambiants de fatalité, ils n'ont d'autres perspectives que celle de la résignation et sont d'autant plus fragiles qu'ils sont souvent isolés. Les retraités, tout comme les actifs, doivent intervenir ensemble et en connaissance de cause pour améliorer leur quotidien (pouvoir d'achat, santé, services publics, dépendance, protection sociale, transports). La continuité syndicale est nécessaire pour investir les déserts syndicaux.

Au SNTRS-CGT, tu peux rester syndiqué dans ta section, dans une autre section locale ou dans la section nationale des retraités. Tu garderas ainsi le contact avec les actifs et les autres retraités des métiers de la recherche. Mais surtout, grâce aux informations que tu recevras du syndicat et de la CGT, tu pourras continuer à agir pour faire avancer le progrès social.

Au sein du CAES de ton organisme dont tu peux rester adhérent en tant que retraité, tu pourras continuer à militer avec les élus du SNTRS. Tu pourras aussi participer aux activités des associations Loisirs et Solidarité des retraités de la CGT.

Le bureau national du SNTRS-CGT

Section nationale des retraités : C. Deschatrette (email: [cdeschat@orange.fr](mailto:cdeschat@orange.fr); tél: 01 69 31 16 95)